



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

# communiqué

No: 77  
No.:

LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 15 SEPTEMBRE 1978

## LA QUESTION DES DROITS DE LA PERSONNE DANS LE KAMPUCHEA DÉMOCRATIQUE (CAMBODGE)

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, a annoncé aujourd'hui que le Canada a présenté à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies (CDHNU) un rapport détaillé sur le sort fait aux droits de la personne au Kampuchea démocratique (ancien Cambodge).

Le rapport canadien a été présenté à la Sous-commission du CDH à Genève par M. R. H. Jay, représentant permanent du Canada près l'Office des Nations Unies à Genève.

Les preuves de violations des droits de la personne au Kampuchea démocratique se sont accumulées ces derniers mois à mesure qu'augmentait le nombre de réfugiés de ce pays.

D'après le rapport présenté par le Canada au CDH "ces preuves sont suffisantes à première vue pour justifier une enquête d'urgence sur le sort fait aux droits de la personne au Kampuchea démocratique".

Le rapport s'appuie sur trente déclarations faites volontairement par des réfugiés du Kampuchea démocratique interviewés en août par des agents de l'Ambassade du Canada en Thaïlande. Bon nombre d'entre eux avaient fui le pays récemment.

Les témoignages révèlent tout un éventail de cas de violation des droits de la personne, notamment arrestations arbitraires, détentions et exécutions, traitement cruel et (ou) inhabituel, répression du culte et suppression de toute liberté d'expression autre que celle autorisée par l'Etat.

Les témoignages des réfugiés corroborent d'autres preuves déjà réunies de cas de violation des droits de la personne au Kampuchea démocratique. On est inévitablement amené à conclure

aux violations flagrantes et répétées des droits de la personne dans ce pays.

Le rapport canadien fait suite à deux autres présentations canadiennes au CDH portant sur le Kampuchea démocratique. Le 2 mai, le Canada a remis au CDH le texte d'une motion, présentée à la Chambre des communes le 7 avril, condamnant les violations des droits de la personne au Kampuchea démocratique. Le texte de la deuxième présentation, faite le 14 juillet, a également été remis au Gouvernement du Kampuchea démocratique par l'entremise de l'Ambassade du Cambodge à Pékin.